

## Do you feel harmony ?

---

**Les projections budgétaires du ministère de la culture pour 2015 inscrivent 9 millions d'euros de budget pour les lieux de Musiques Actuelles sur l'ensemble du territoire national... et 9,8 millions pour la seule Philharmonie, salle dédiée aux musiques classiques sur le parc de la Villette à Paris, dont l'inauguration est prévue le 14 janvier. La juxtaposition de ces deux chiffres laisse perplexe et explicite le fossé qui se creuse entre une vision des politiques culturelles élitistes et jacobines et la réalité des pratiques artistiques de nos concitoyens.**

« Reconnu » officiellement en 1998 par une commission nationale ad hoc, le secteur des musiques dites « actuelles » n'en finit plus d'appeler de ses vœux un rééquilibrage des soutiens publics afin de donner des moyens décents à toutes les initiatives qui répondent à l'inextinguible désir de musique des populations. Les musiques actuelles (le rock, la chanson, le jazz, le rap, l'électro, les musiques du monde, traditionnelles...) construisent des parcours de vie, amateurs ou professionnels, constituent des cultures et des engagements sociaux majeurs, sont sources de développement économique et d'emploi, et représentent indéniablement la forme plébiscitée de création contemporaine. Les lieux et projets de musiques actuelles que nous fédérons, labellisés SMAC (Scène de Musiques Actuelles) ou non, participent de la diversité et de l'équité territoriale. Ils sont ancrés sur les territoires, au plus proche des besoins des populations.

Convaincu de l'importance de ces enjeux, le secteur des musiques actuelles a mobilisé depuis plus de vingt ans une énergie considérable pour impulser des espaces pédagogiques, du CSMA (Conseil Supérieur des Musiques Actuelles) à la méthode des SOLIMA (Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles) en posant auprès des administrations locales et nationales la co-construction des politiques culturelles comme un acte raisonnable de démocratie et de modernité. La patience et l'abnégation des acteurs musiques actuelles n'ont aujourd'hui produit que de rares progrès, pour l'essentiel fruits du volontarisme de quelques collectivités territoriales.

Le contexte de crises économiques successives nous a tous (acteurs culturels) obligés à intégrer, sinon admettre, la raréfaction des soutiens publics comme cadre à notre survie, à déployer imagination et solidarité pour rendre à nos concitoyens les services dus à leurs engagements artistiques toujours plus vastes, toujours plus complexes.

Pour ceux qui, en 2001, ont rêvé la Philharmonie, cette vérité socio-économique n'existe pas. La compétition mondiale pour un temple consacré à leur idée du « beau » peut – doit ! – engendrer la démesure. Initialement fixé à 150 millions d'euros, le coût d'investissement avoisinera les 400 millions puisque rien ne mérite de déranger les obsessions architecturales et les fantasmes de rayonnement planétaire. Nous, porteurs des émergences esthétiques successives, mais attachés à notre patrimoine, sommes convaincus que les musiques classiques n'ont pas besoin de cela. Elles doivent s'immerger dans les médias de nos contemporains, (re)devenir populaires, être un objet de transmission de pair à pair dans le respect des cultures et des curiosités... tout sauf être sanctuarisées dans un projet parisien pharaonique.

Le rapprochement de ces choix budgétaires de nos dirigeants permet de voir notre société et ses enjeux de pouvoir. Elle permet de mesurer ce que la force de La Culture, pensée comme objet pompeusement symbolique pour les uns, peut produire d'arrogances insupportables pour les autres. Comment ne pas y voir un camouflet terrible, une injure aux efforts de pédagogie et de concertation déployés depuis des décennies pour convaincre de la nécessité de donner aux pratiques actuelles de la musique la place qu'elles méritent dans l'effort national ?

**Il ne s'agit pas du combat des musiques actuelles contre les musiques classiques mais de l'expression de la mobilisation absolument nécessaire contre des politiques publiques qui ignorent encore largement le sens profond, la richesse et le droit de cité des pratiques artistiques et culturelles des Français. Notre volonté est de le rappeler, sans cesse.**

### Les signataires :

- **FEDELIMA** (Fédération des lieux de musiques actuelles) ;
- **FNEIJMA** (Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles) ;
- **FAMDT** (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) ;
- **ZONE FRANCHE** (Réseau des musiques du monde) ;
- **SMA** (Syndicat des musiques actuelles) ;
- **AVANT-MARDI** (Pôle régional Midi-Pyrénées des musiques actuelles) ;
- **APRÈSMAI** (Association des pôles régionaux et des structures de musiques actuelles et improvisées en Bretagne) ;
- **FRACA-MA** (Fédération régionale des acteurs culturels associatifs musiques actuelles du Centre) ;
- **GRAL** (Groupement Rhône-Alpes des lieux de musiques actuelles) ;
- **POLCA** (Pôle musiques actuelles de Champagne-Ardenne) ;
- **PÔLE** (Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire) ;
- **RAOUL** (Réseau associatif des organisateurs et utilisateurs de lieux de musiques actuelles en Nord-Pas-de-Calais) ;
- **REZO-PARLEUR** (Réseau musiques actuelles en Franche-Comté) ;
- **RIF** (Réseaux en Île-de-France)

